



# INFORMATIONS



de la

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

L.F.G.	(M)
H.D.	
A.D.	BD
P.P.	PS
G.N.	1
G.D.	
A.L.	
P.V.G.	vdv

74697

N° 51

1er février 1956

### REPRODUCTION SOUHAITEE.

#### Le numérotage des classes de voyageurs aux chemins de fer.

La SNCB, comme d'ailleurs la presque totalité des réseaux européens, a décidé d'adopter, à partir du 3 juin prochain, deux classes de voitures au lieu des trois classes actuelles.

La première classe remplacera les première et deuxième actuelles; la troisième classe actuelle deviendra la deuxième classe nouvelle.

Cette réforme n'entraînera aucun changement ni relèvement de prix. Dans la future 2e classe (la troisième classe actuelle) le public bénéficiera progressivement d'une augmentation du confort au fur et à mesure de la mise en ligne de nouvelles voitures à sièges rembourrés.

Le nouveau numérotage des voitures s'opèrera en plusieurs phases, dont la première débutera le 1er février. A partir de cette date, tous les chiffres peints sur les voitures et les plaques de chiffres intérieures seront supprimés dans les automotrices et autorails et dans les voitures du service intérieur, tant métalliques qu'anciennes.

Provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au 2 juin prochain, un chiffre "2" en décalcomanie sera apposé sur les vitres et les portières des voitures et des compartiments actuels de 2e classe. Dans les voitures métalliques, les automotrices et les autorails, les compartiments de 2e classe actuelle, sont en outre repérables par la bande jaune appliquée sous la toiture.

Pendant cette même période, la troisième classe actuelle ne portera plus aucune indication de classe.



Les mêmes mesures d'enlèvement de chiffres peints et plaques chiffrées et leur remplacement provisoire par des déclacomanies seront appliquées à partir du 1er avril prochain, aux voitures internationales.

A partir du 3 juin, le nouveau numérotage sera apposé graduellement, selon un processus qui sera porté en temps utile à la connaissance du public.